

ÉCOLE DES MONARQUES

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement

Séance en Teams

Le mardi 7 mars 2023 à 18h30

Représentants des parents :	Alexandre Lahaie, Catherine Gaudet, Lisa-Marie Girard, Geneviève Poirier, Samir Bellebia,
Absence(s) :	Sébastien Richer, Véronique Ardouin
Enseignants :	Fatiha Tahraoui et Caroline Dumont
Absence(s) :	Jennifer Alves Nadeau
Personnel de soutien :	nil
Personnel professionnel :	nil
Personnel du service de garde :	Nathalie Jalbert-Chaussé
Directrice :	Julie Simard
Directrion adjointe :	Saïd Ghoulimi et Éthel Chacon
Membre de la communauté :	Carole Comeau
Membres de l'OPP :	Isabelle Saint-Amour
Invité :	Jocelyn Pauzé

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

Le quorum est atteint. La séance débute à 18:35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour du 3 mars 2023 est adopté.

3. Invité : Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville de Montréal dans Rosemont-La Petite- Patrie pour la sécurité aux abords de l'école

3.1. Mise en contexte

Pour faire suite aux inquiétudes des parents du CÉ par rapport à la sécurité routière en bordure des différents pavillons de l'école, ainsi qu'à la suite de l'incident de Ville-Marie et de la relocalisation temporaire de l'annexe de l'école des Monarques, la direction a contacté M. Pauzé pour connaître les démarches possibles pour instaurer des mesures d'atténuation routière. L'arrondissement a transmis à la direction une lettre indiquant quelles mesures ont été prises dans les dernières années à cet effet. M. Pauzé a ensuite accepté l'invitation de participer à la rencontre pour épauler le CÉ dans la procédure à suivre pour effectuer des demandes d'aménagement du territoire en bordure des écoles.

3.2. Démarche à suivre recommandée par M. Pauzé

- a) Préparer une liste des éléments problématiques par pavillon et les mesures correctives proposées;
- b) Effectuer une requête auprès du service téléphonique de la ville de Montréal pour une (des) demande (s) de modification à l'aménagement du territoire tel qu'énuméré sur la liste préparée. Bien noter chaque numéro de requête.
- c) Rédiger une lettre à l'adresse de votre élu en énumérant les numéros de requêtes effectuées par les parents et le personnel de l'école pour demander mesures d'atténuation de la circulation demandée. Énumérer les problématiques relevées et les solutions proposées par les requêtes.
- d) Pour les interventions liées aux artères principales du secteur (Beaubien, Saint-Zotique, Bélanger, Viau, 30^e avenue), rédiger une lettre à l'adresse de Mme Sophie Mauzerolle, responsable de la mobilité à la ville de Montréal (ville centre). La lettre doit avoir le même contenu que c), mais en soulignant les interventions relatives aux artères.
- e) Pour les interventions liées à des préoccupations d'ordre policière (Problème de vitesse, d'emplacement d'un brigadier, sensibilisation par contravention) rédiger une lettre à l'adresse du Directeur de l'arrondissement de la même façon que c).

3.3. Délais

Les modifications de l'aménagement du territoire relèvent de la responsabilité de la ville centre pour les interventions liées à des artères principales (Beaubien, Saint-Zotique, Bélanger, Viau, 30^e avenue). Les interventions sur des rues secondaires sont gérées par l'arrondissement directement. Les délais de traitement de demandes de modification à la ville centre sont plus longs que pour les demandes liées à la responsabilité de l'arrondissement.

Toute demande de modification doit d'abord passer par une requête au service téléphonique de la ville, le 311. Le volume de requête portant sur un même sujet attire l'attention des fonctionnaires de la ville et des élus.

3.4. Proposition de démarche concrète par CÉ

Suite au départ de M. Pauzé, le CÉ établit qu'un formulaire préparé par la direction sera transmis aux familles et membres du personnel afin de recueillir des suggestions d'améliorations à l'aménagement du territoire pour chaque pavillon. Une lettre sera ensuite préparée et transmise par la

direction aux parents et membres du personnel afin de leur donner des instructions pour effectuer une requête auprès de la ville.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023

4.1. Suivi au procès-verbal

Reporté à la prochaine réunion. Le PV sera transmis par courriel pour lecture.

5. Suivi Marie-Rollet

5.1 Bâtiment de la 30^e avenue

Le projet de nouvelle construction a subi des délais supplémentaires en raison de modifications demandées par le Comité consultatif d'urbanisme. Un code QR sera affiché prochainement sur les clôtures de l'enceinte de Marie-Rollet à démolir afin que la population puisse suivre la progression du projet. Une communication officielle sera bientôt transmise aux familles. Pas d'ajout de locaux pour le préscolaire de prévu.

5.2 Qualité d'air

Le dossier est fermé par la DRSP. À cet effet, une lettre a été adressée au Conseil d'établissement et aux membres du personnel.

6. Suivi du budget de l'école

Présentation par la direction des revenus et dépenses pour les différents fonds.

Fonds 1 (Budget régulier de fonctionnement) surplus en raison de la pénurie de personnel, remboursements prévus et corrections comptables prévues, système d'alarme intrusion, dépenses en conciergerie pour pavillon annexe temporaire.

Fonds 3 = Mesures probantes et innovantes (salaires)

Fonds 4 = dons (OPP entre autres)

Fonds 6 = Service de garde (contributions ministérielles)

Fonds 7 = École Montréalaise (financement pour école en milieu défavorisé) sorties éducatives et culturelles

Fonds 8 = Opération solidarité (salaire)

Fonds 9 = Contributions parents

Conclusion du conseiller financier de l'école : le budget est balancé.

7. Approbation – Programme *Un livre à moi TD*

Le CÉ approuve le programme.

8. Approbation – formation *Comment réagir en présence d'un tueur actif*

Le CÉ approuve le programme.

9. Points d'information/rapports

9.1 Direction

Un nouveau directeur adjoint, M. Saïd Ghoulimi, entre en fonction au pavillon Marie-Rollet. Les mesures de sensibilisation contre les retards permettent une diminution des retards à Saint-Jean-Vianney.

9.2 OPP

Des changements à venir pour les coupons des diners pizza. De plus, les retards de paiements seront maintenant acceptés sans être publicisés. La vente des chandails de l'école a eu lieu. Si l'OPP réussit à avoir suffisamment de volontaires, le bazar devrait être de retour. L'OPP est encore à la recherche de volontaires pour toutes ses activités.

9.3 Personnel enseignant

Le nouvel enseignant en musique en 3e année est apprécié. Le retour de la semaine de relâche se fait bien et dans l'enthousiasme.

9.4 Service de garde

Nil

9.5 Comité de parents

La dernière rencontre du CP a entre autres souligné le problème des déchets liés aux emballages des collations individuels. Possibilité d'en discuter lors d'une rencontre du CÉ.

9.6 Parents

Demande de personnaliser en une phrase le bulletin.

10. Divers

Les prochaines rencontres virtuelles pourront être enregistrées pour les prochaines rencontres. Le fichier d'enregistrement devra être détruit suite à l'adoption du PV.

Spectacle à venir pour certains enfants à Saint-Jean-Vianney

11. Levée de la réunion

Réunion prend fin à 20 :55